Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_129-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15/06/2026
Délibération n°20

L'an deux mille vingt-six, lundi quinze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi neuf du mois de juin deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	53
Votants	55
Vote	
Pour	55
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Dominique RENOU-COLMONT, déléguée d'Allaire, donne Pouvoir à Yoann LE FOL, Delphine BOUTON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Jean-Yves COLLEAUX, Maire de Langon, Nicolas DEBRAY, Maire de Saint-Just, remplacé par sa suppléante Sandrine GAUDIN, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, Mathilde DUMONTET, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust

Secrétaire de séance : Pierrick LAUNAY

CYCLE DE L'EAU – AJUSTEMENT DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT DU GRAND SITE NATUREL DE LA BASSE VALLEE DE L'OUST

La présente délibération a pour objet d'approuver l'ajustement des représentants de REDON Agglomération au sein du Syndicat Mixte Aménagement du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust.

Rapport de M. Jean-François MARY, Président,

REDON Agglomération est membre du syndicat mixte d'Aménagement du Grand Site de la Basse Vallée de l'Oust en lieu et place de certaines de ses communes membres depuis le 17/12/2012.

Le syndicat est compétent en matière de PLANS D'EAU RIVIERES ET MILIEUX AQUATIQUES, sur une partie des communes de REDON Agglomération (Bains-sur-Oust, Les Fougerêts, Peillac, Saint-Perreux, Saint-Jean-la-Poterie et Saint-Vincent-sur-Oust) ;

VU l'article 59 de la loi du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_129-DE

VU les articles L. 5212-7, L. 5212-8 et L. 5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°13-10 du 3 avril 2013 relatif à la modification des statuts du syndicat d'aménagement du Grand site naturel de la Basse vallée de l'Oust ;

VU la demande émise par la commune de Peillac de procéder à l'ajustement de leurs représentants ;

CONSIDERANT le mode de gouvernance du syndicat et la nécessité de nommer deux délégués titulaires et un délégué suppléant par commune représentant REDON Agglomération ;

CONSIDERANT la nécessité d'abroger la délibération CC_2026_85 du Conseil communautaire du 27 avril 2026

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver les ajustements suivants :**

Communes	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bains-sur-Oust	Marie-Laure PONDARD	Marie-Christine ROUXEL
	Dominique HEMERY	
Les Fougerêts	Françoise GRIGNAC	Lionel DE BOUVIER DE MATHIEU DE VIENNE
	Véronique L'HOMME	
Peillac	~~Philippe BECUWE~~ Robert MOUCHY	~~Robert MOUCHY~~ Elodie LECLERCQ
	~~Isabelle DERUYTER~~ Anthony SERAZIN	
Saint-Perreux	Pierrick LAUNAY	Anne-Sophie REGENT
	Mario GUICHARD	
Saint-Jean-la-Poterie	Alexis MATULL	Hélène FOURNEL
	Jany LE BEL	
Saint-Vincent-sur-Oust	Pierrick LE BOTERFF	Denis JANNOT
	Aurélien RIDE	

- **d'abroger la délibération CC_2026_85 du Conseil communautaire du 27 avril 2026 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 55 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 15/06/2026

Le Secrétaire de séance,
Pierrick LAUNAY

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34